



Contrat de travail non signé démission

Par **Solène123**, le **27/10/2022** à **16:45**

Bonjour,

Le 25/10 j'ai fait une première journée de travail j'ai décidé d'y mettre fin aussitôt.

L'entreprise exige que je fasse une lettre de démission suis-je obligée ? A savoir que je n'ai signé aucun contrat de travail.

L'entreprise dis que c'est écrit dans les mails que j'étais présente le 25/10 et qu'il s'agit d'une preuve et de se fait je suis obligée de faire une lettre de démission est-ce réellement le cas où suis-je en droit de refusé ?

Merci à tous pour votre aide

Par **P.M.**, le **27/10/2022** à **18:00**

Bonjour,

Normalement, sans contrat écrit, vous êtes en **CDI sans période d'essai...**

Si vous démissionnez, il faudrait savoir si vous êtes indemnisé par Pôle Emploi car cela pourrait poser un problème...

D'un autre côté, légalement, vous n'avez pas beaucoup le choix...